

**FORMULAIRE D'INSCRIPTION**

**EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCÈS AU GRADE DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF
DE CLASSE NORMALE DU CORPS DES SECRÉTAIRES ADMINISTRATIFS
DE LA PRÉFECTURE DE POLICE AU TITRE DE L'ANNÉE 2026**

Dossier à retourner dûment complété, avant le **lundi 24 août 2026**.

par voie postale (cachet de La Poste faisant foi)

Préfecture de Police
Direction des ressources humaines
Sous-direction des personnels
Service du recrutement
Bureau des concours, des examens et des
recrutements sans concours – pièce 308
1 bis rue de Lutèce
75 195 Paris Cedex 04

Par mél sous format PDF à l'adresse suivante :

pp-drh-sdp-sr-bc-srat@interieur.gouv.fr

Objet du courriel :
[NOM Prénom – Inscription exa pro SACN
2026]

ÉTAT – CIVIL

☐ Monsieur ☐ Madame

Nom (*nom de naissance en lettres capitales*) :

Nom d'usage (*pour les personnes mariées, veuves ou divorcées*) :

Prénoms (*souligner le prénom usuel*) :

Date de naissance : Lieu et département de naissance :

Nationalité française : ☐ Oui ☐ Non

Nationalité (*si autre que française*) :

Nom, prénom du père :

Nom de naissance, prénom de la mère :

ADRESSE

N° : Libellé de la voie :

Code postal : Localité :

Pays (*si autre que France*) :

Numéros de téléphone : Domicile : Portable :

Adresse électronique :

SITUATION FAMILIALE

☐ Célibataire ☐ Marié(e) ☐ Séparé(e) judiciairement ☐ Divorcé(e) ☐ Veuf(ve) ☐ Concubin(e) ☐ Pacsé(e)

Nombre d'enfants à charge :

Nom et prénom du conjoint¹:

SITUATION ADMINISTRATIVE

Grade actuel : Date de nomination dans le grade :

Numéro d'identification :

Affectation actuelle (*préciser l'administration d'emploi, la direction, le service, l'adresse postale, le n° de téléphone*) :

Date d'entrée dans l'administration :

Date de 1^{re} titularisation :

Date d'entrée à la préfecture de Police :

Position administrative actuelle :

☐ activité

☐ détachement

☐ autres (précisez) :

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Êtes-vous un travailleur en situation de handicap ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, avez-vous besoin d'un aménagement ? ☐ Oui ☐ Non

Si vous souhaitez un aménagement, vous devez produire un **certificat médical établi par un médecin agréé par l'Agence Régionale de Santé (ARS)**.

Ce certificat doit être établi moins de **6 mois avant le déroulement des épreuves**. Le certificat doit préciser la nature des aides humaines et techniques ainsi que des aménagements nécessaires pour composer dans des conditions compatibles avec votre situation.

La date limite de transmission du certificat médical est fixée au **lundi 24 août 2026**.

Les aides et aménagements seront mis en place sous réserve que les charges correspondantes ne soient pas disproportionnées par rapport aux moyens disponibles de l'autorité organisatrice.

Il est précisé aux éventuels candidats reconnus travailleurs handicapés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), qu'ils devront joindre à leur dossier la notification de reconnaissance de travailleur handicapé établie par la CDAPH.

¹ ou de la personne avec laquelle vous vivez en couple le cas échéant.

Je soussigné(e), , certifie sur l'honneur que les renseignements figurant sur le présent imprimé sont exacts et me déclare averti(e) que toute déclaration inexacte me fera perdre le bénéfice d'une éventuelle admission à l'examen professionnel.

Fait à , le

Signature

PIÈCES À FOURNIR

- ☐ ce formulaire d'inscription dûment complété, daté, signé et accompagné de la signature du chef de service ou du directeur, ainsi que du cachet du service ;
- ☐ la photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité ;
- ☐ un état des services détaillé de moins de 3 mois mentionnant la position administrative du candidat à la date de clôture des inscriptions ;
- ☐ le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) à envoyer sous format PDF à l'adresse mél : pp-drh-sdp-sr-bc-srat@interieur.gouv.fr (à transmettre *uniquement si vous êtes admissible*).
- ☐ pour les candidats en situation de handicap, fournir l'attestation de reconnaissance de travailleur en situation de handicap délivrée par la CDAPH ;

Si vous souhaitez un aménagement, vous devez fournir un certificat médical établi par un médecin agréé par l'Agence Régionale de Santé (ARS), ce certificat doit être établi moins de 6 mois avant le déroulement des épreuves. La date limite de transmission du certificat médical est fixée au lundi 24 août 2026 ;

Tout dossier incomplet sera refusé.

L'attention du candidat est appelée sur le fait que la vérification des conditions requises pour concourir peut intervenir jusqu'à la date de nomination du lauréat.

Chaque candidat est par conséquent invité à vérifier, en amont des épreuves, qu'il remplit bien les conditions pour concourir et pour être nommé en cas de réussite.